

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 15 avril 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vendredi 15 avril, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER, André MAUFAY, Kévin TRONCHET, Laurent MAUDET et Jacky LETAY, Mme Marie-Thérèse PICHEREAU.

Absents excusés : M. Jean-François CORNÉE, Mmes Aurore GUY, Sandra HARO et Charlotte GUESNE.

Absents : Mme Stéphanie AGEORGES.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Thierry GAUTIER a été élu secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h00.

Approbation procès-verbal de la séance du 31 mars 2022.

Ce point est reporté.

Vote du budget annexe - Lotissement route de Bèlevent.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif « Lotissement route de Bèlevent » pour l'exercice 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif « Lotissement route de Bèlevent » pour l'exercice 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 162 000,00 €

Recettes : 162 000,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 162 000,00 €

Recettes : 162 000,00 €

Rénovation de la voirie rue des Marronniers : choix de devis.

Madame REIGNIER donne la parole à M. Laurent MAUDET qui présente les différentes solutions et les devis. Après discussion, les élus décident de demander des explications complémentaires sur l'une des techniques proposées.

Questions diverses.

- Cérémonie de commémoration du 08 mai 2022 : début du défilé à 10h30 (rendez-vous à 10h15 devant la mairie) avec la participation de la fanfare des Bleuets. Le vin d'honneur aura lieu à La Pau's Café.

- La Fête de l'École doit avoir lieu à Maresché le 03 juillet 2022. Les élus proposent d'offrir et de servir l'apéritif.

- Le nouvel abribus a été installé rue du Mans. Une personne a sollicité la commune pour démonter et récupérer l'ancien abri. Les élus émettent un avis favorable à l'unanimité des présents.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 12 mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 20h00.